



## Introduction à la réforme Bâle II



Formation animée par

**Asma TRABELSI**

Direction des Risques  
de Crédit – HSBC  
Docteur en Finance -  
Paris Dauphine

### **Durée :**

1 jour

### **Objectifs :**

- Comprendre les enjeux de la réforme Bâle II
- Maîtriser les différentes approches introduites par la réforme Bâle II
- Maîtriser les approches d'allocation des fonds propres (économique et réglementaire)

### **PUBLIC**

Direction générale  
Direction financière  
Consultants  
Informaticiens

### **Répartition**

Pratique 25%  
Théorie 75%

### **Descriptif**

Les perturbations actuelles sur les marchés financiers ont révélé des graves lacunes dans le contrôle des crises. Actuellement, les autorités de réglementation bancaire du monde entier appliquent Bâle II — une norme internationale indiquant le montant de fonds propres que les banques doivent mettre de côté pour parer à des risques financiers et opérationnels actuels et potentiels.

### **Programme**

#### *I- LES GRANDS PRINCIPES BÂLE II*

##### Genèse de la réglementation

- Comité de Bâle et instance de réglementations nationales
- Principales dates

##### Introduction

- Bâle I et ratio Cooke
- De Bâle I à Bâle II, l'objectif de la réforme
- Les approches Bâloises du risque :
  - risque de contrepartie,
  - risque opérationnel et
  - risque de marché
- Les trois piliers Bâle II
- Le ratio de solvabilité Bâle II

#### *II- LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE DE CREDIT*

##### Paramètres Bâlois et mesures de risques crédits

- Les quatre indicateurs : Pd, LGD, EAD, CCF
- Les pertes attendues et les pertes exceptionnelles EL et UL
- Les méthodes
  - Présentation des méthodes de calcul de risque
  - Approche standard
  - Approche IRB : Principes généraux

##### Exercices : méthodologie de calcul du risque de contrepartie

- Approche standard : exemples et Illustrations
- Approche IRB : exemples et illustrations

Conclusion : Bâle II dans un contexte de crise

**Commandez votre  
session inter/intra au  
tél. 01 44 94 92 50**

### **Prochaines sessions inter-entreprise :**

12, 18 et 26 juin – 3, 10, 17, 24 juillet, 21 Août,  
4 et 18 Septembre - 2, 16 et 30 Octobre - 13 et 27 Novembre